

MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Étape ①

Je repère mon profil

- À chaque catégorie de revenus est associée une couleur
 - Je peux vérifier mon profil sur Simul'aides
www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides
-

Étape ②

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

- je m'assure que mes travaux sont éligibles
 - je m'informe sur le montant de l'aide auquel je peux prétendre
-

Étape ③

Je demande MaPrimeRénov'

- je crée mon compte
- je dépose ma demande de subvention
www.maprimerenov.gouv.fr

* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

Étape 2

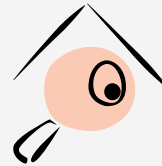
Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov' **Rose** : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Faire **isoler ma maison** (murs, planchers, combles, fenêtres)



Bonus et rénovation globale



Mes bonus **France Relance**

Traitement des passoires thermiques

Lorsque mes travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

Bâtiment Basse Consommation

Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Accompagnement

Pour m'aider et me rassurer dans mon projet, MaPrimeRénov' finance un accompagnement spécifique tout au long de mes travaux.

Comment bénéficier de **MaPrimeRénov'** ?

Je peux **déposer mon dossier**

- à partir du 1^{er} janvier 2021, si j'occupe mon logement
- à partir du 1^{er} juillet 2021, si je suis bailleur

Je peux **lancer mes travaux**

dès le 1^{er} octobre 2020

Je peux **demander mon bonus**

- dès le 1^{er} janvier 2021, si j'occupe mon logement
- dès le 1^{er} juillet 2021, si je suis bailleur

Et si je fais réaliser une **rénovation globale** ?



Je suis éligible au forfait rénovation globale de **MaPrimeRénov'**, qui permet également de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.

Je me renseigne sur www.maprimerenov.gouv.fr



Mes autres **aides financières**

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec** :

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides locales et les aides d'Action logement.

Et je vérifie que je bénéficie aussi des CEE. **Les Certificats d'économies d'énergie** bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.





Pour vérifier que je bénéficie aussi des CEE, je vais sur www.faire.gouv.fr

* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

** MaPrimeRénov' ne peut pas se cumuler avec le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).

MaPrimeRénov'Rose : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	3 500 €	7 000 €**	10 500 €
	Bonus sortie de passoire	500 €	-	500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	500 €	-	500 €
	Audit énergétique	-	-	-
	Chaudières à granulés	-	2 727 €	2 727 €
	Chaudières à bûches	-	2 727 €	2 727 €
	Chauffage solaire	-	2 727 €	2 727 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	-	2 727 €	2 727 €
	Pompes à chaleur air/ eau	-	2 727 €	2 727 €
	Chaudières à gaz très haute performance	-	655 €	655 €
	Poêles à granulés	-	545 €	545 €
	Poêles à bûches	-	545 €	545 €
	Foyers fermés, inserts	-	545 €	545 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	-	491 €	491 €
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Chauffe-eau solaire	-	137 €	137 €
	Équipements solaires hybrides	-	125 €	125 €
	Chauffe-eau thermodynamique	-	84 €	84 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/équipement	55 €/équipement
	Dépose d'une cuve à fioul	-	-	-
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	-	220 €	220 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	-	39 €/équipement	39 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	15 €/m ²	18 €/m ²	33 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	15 €/m ²	11 €/m ²	26 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	7 €/m ²	18 €/m ²	25 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	7 €/m ²	11 €/m ²	18 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	11 €/m ²	11 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	11 €/m ²	11 €/m²
Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	-	3 €/m ²	3 €/m²	

* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement
 ** Ce montant est indicatif. Le montant est d'autant plus important que les économies d'énergie sont importantes et que le changement de système de chauffage est vertueux.

Étape 3

Je demande MaPrimeRénov'

Les étapes d'une demande MaPrimeRénov'

Après avoir identifié mon besoin de travaux, si besoin auprès d'un conseiller FAIRE (au 0 808 800 700 ou sur www.faire.gouv.fr), je me suis renseigné sur les aides auxquelles j'ai droit, grâce à Simul'aides. J'ai demandé plusieurs devis auprès de professionnels RGE et j'en ai choisi un. J'ai vérifié que je bénéficie bien des Certificats d'économies d'énergie (CEE), directement ou en déduction sur le devis. Pour cela, avant de signer un devis, je consulte les offres de prime CEE proposées par les fournisseurs d'énergie. J'en choisis une et me fais remettre le document « cadre de contribution » correspondant.

Je peux faire ma demande MaPrimeRénov' :

- 1 Je crée mon compte sur le site www.maprimerenov.gouv.fr
- 2 *Je peux aussi désigner un mandataire pour réaliser les démarches à ma place*
- 3 Je dépose ma demande de subvention sur le site www.maprimerenov.gouv.fr
- 4 *Je peux aussi déposer une demande d'avance*
- 5 Je fais réaliser mes travaux par un artisan qualifié
- 6 Je demande le paiement de MaPrimeRénov' et le versement de la prime Certificats d'économies d'énergie (CEE)

MaPrimeRénov' se renforce grâce à France Relance

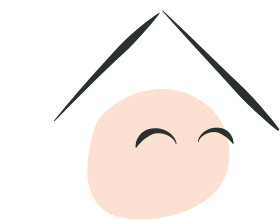


Pour la période du plan de relance, des mesures exceptionnelles sont prévues.

- MaPrimeRénov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.
- Par ailleurs, les forfaits sont revus et complétés afin de favoriser les rénovations globales les plus efficaces, d'éradiquer les passoires thermiques (étiquette énergie F ou G) et de mieux accompagner les ménages.
- Visant à remplacer définitivement le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), MaPrimeRénov' a déjà bénéficié à plus de 100 000 personnes. Elle traduit l'engagement fort du gouvernement à soutenir les foyers qui s'engagent dans des travaux de rénovation énergétique.

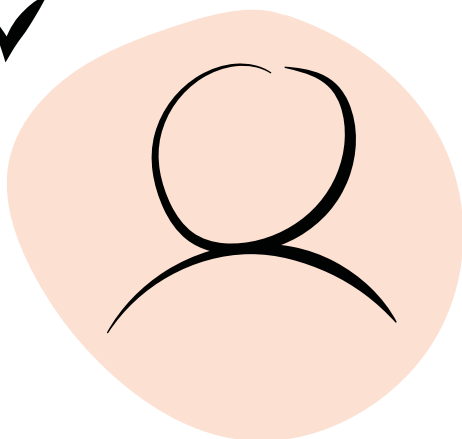
Ces nouveaux forfaits concernent les travaux dont les devis sont signés à compter du 1^{er} octobre 2020.

Les ménages concernés pourront signer les devis et commencer leurs travaux dès le 1^{er} octobre, avant le 1^{er} janvier et le dépôt du dossier. Mais attention, dans ce cas, il est nécessaire de bien vérifier l'éligibilité des travaux prévus.



MaPrimeRénov'Rose

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Je suis célibataire sans enfant

Mes revenus annuels sont supérieurs à 30 000 €

Je suis propriétaire occupant d'une maison individuelle en Haute-Loire

L'étiquette énergie de mon logement est E

La superficie de mon logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 300 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 100 kWh/m² par an (un gain de 67%)

Je veux réaliser une **rénovation globale** :
isolation des combles et des murs par l'extérieur
et remplacement d'une chaudière à gaz par une
pompe à chaleur (PAC) air/eau

Je bénéficie d'une aide de

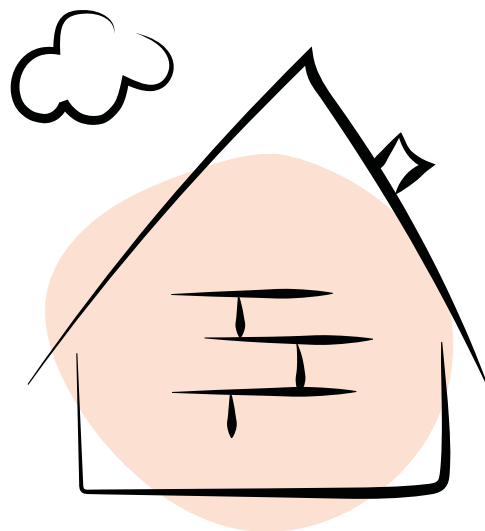
10 000 €

qui me permettra d'économiser **1 700 €/an** sur ma facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 28 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

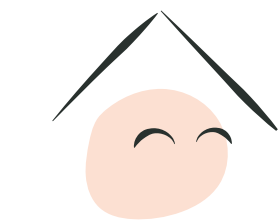
39 700 €



Détails de l'aide

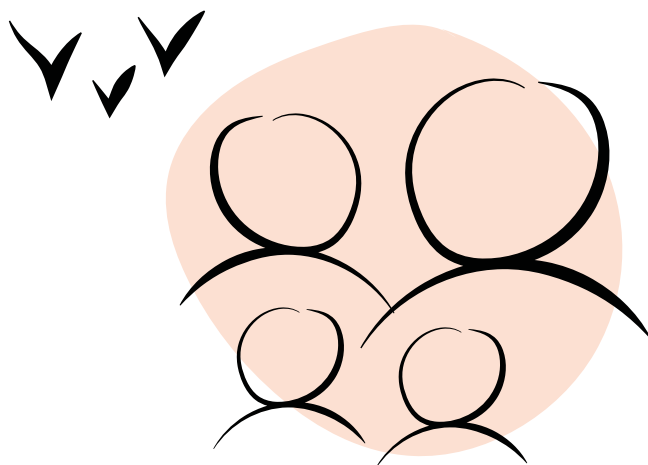
Et pour me faire accompagner dans nos travaux, je peux bénéficier d'un forfait d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

- **MaPrimeRénov'** : 3 500 € pour un forfait rénovation globale
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** : 6 500 € dans le cadre du coup de pouce rénovation globale



MaPrimeRénov'^{Rose}

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Nous sommes un couple avec deux enfants

Nos revenus annuels sont supérieurs à 61 000 €

Nous sommes propriétaires bailleurs d'une maison individuelle en Ardèche

L'étiquette énergie de notre logement est E

La superficie de mon logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 300 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 60 kWh/m² par an (un gain de 80 %)

Nous voulons réaliser une **rénovation globale** : remplacement d'une chaudière à gaz par une **chaudière à très haute performance énergétique (THPE)**, **isolation des combles, des planchers et des murs** par l'extérieur, installation d'un **système de ventilation**

Nous bénéficions d'une aide de

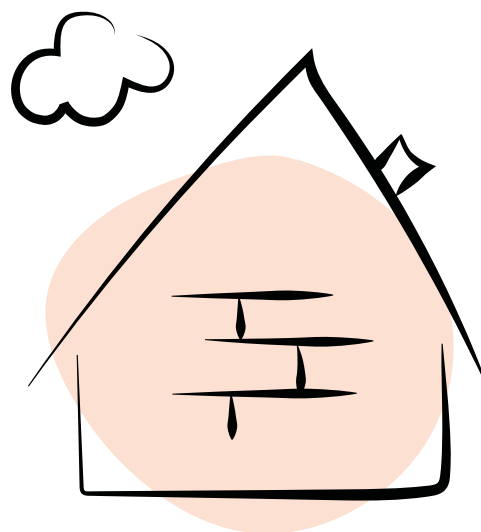
7 900 €

qui permettra à nos locataires d'économiser **1 800 €/an** sur leur facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 25 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

34 200 €



Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov'** : 3 500 € pour un forfait rénovation globale

Et pour nous faire accompagner dans nos travaux, nous pouvons bénéficier d'un forfait d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** : 3 900 € dans le cadre du coup de pouce rénovation globale
- **Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)** : 500 €. Les travaux ont permis à notre logement d'accéder à une étiquette énergie B